



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Bom - Vromman demeurant avenue de la paix 5B à 1340 Ottignies.

Le terrain concerné est situé Clos du Haras à 1301 Bierges et cadastré division 3, section E n°65Y4.

Le projet consiste en la construction d'une habitation et de cabinets médicaux, et présente les caractéristiques suivantes :

- Superficie bâtie : $\pm 193\text{m}^2$ au sol pour l'habitation et $\pm 77\text{m}^2$ pour les cabinets médicaux,
- Matériaux : crépis de ton blanc pour le niveau du rez-de-chaussée et bardage en zinc pour l'étage et la toiture,
- Le projet implique l'abattage de 9 arbres.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du permis d'urbanisation en ce qui concerne les points suivants :

- Non-respect de la zone de bâtisse,
- Superficie bâtie de plus de 10% de la superficie de la parcelle (± 20 ares)
- Toiture : matériaux (zinc), un seul versant et pente (14°)

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame HAGE), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 au 31 janvier 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 6 janvier 2020